



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

## Première Commission

5<sup>e</sup> séance

Jeudi 9 octobre 2008 à 10 heures

New York

Président : M. Suazo ..... (Honduras)

*En l'absence du Président, M. Zvachula (États fédérés de Micronésie), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### Points 81 à 96 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Avant de poursuivre, je tiens à rappeler aux délégations qu'elles doivent limiter leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de leur pays et à 15 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe de pays.

**M. Al-Hayeb (Koweït) (parle en arabe) :** Tout d'abord, Monsieur le Président, j'ai le plaisir, au nom de l'État du Koweït, de féliciter sincèrement M. Suazo pour son élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que sa sagesse et son expérience contribueront à la réalisation des objectifs de la Commission auxquels nous aspirons tous. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Ma délégation souhaite souligner qu'elle coopérera pleinement avec eux et avec toutes les délégations en vue de parvenir à cet objectif.

Je suis également heureux de pouvoir appuyer la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au

nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Créer un monde entièrement exempt de toutes les armes nucléaires est vraiment un noble objectif qui doit être réalisé. La communauté internationale continue de faire face à des défis toujours plus nombreux qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que la crédibilité des conventions et traités internationaux déjà existants. Ce legs doit être réactivé et appuyé.

Néanmoins, nous continuons d'assister à un recul réel dans la réalisation de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du désarmement nucléaire, et du système de non-prolifération. Le fait pour certains États parties au Traité de ne pas honorer leurs engagements et de se montrer sélectifs quant il s'agit de déterminer les limites de leurs obligations porte de sérieux coups à la crédibilité du TNP, sape les tentatives et les efforts entrepris et remet en question les buts et l'universalité du Traité. Ils portent atteinte à la confiance mutuelle entre les États menaçant ainsi l'équilibre de la sécurité de même que la stabilité régionale et internationale.

L'État du Koweït est fermement convaincu que la possession d'armes nucléaires ne garantit pas la sécurité. Au contraire, la prolifération de ces armes meurtrières accroît tensions et conflits entre les peuples. En conséquence, l'État du Koweït assiste avec une grande préoccupation à la présente situation internationale, étant donné, en particulier, que le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Moyen-Orient continue d'être confronté à des menaces et à des dangers en matière de sécurité du fait de la prolifération et de l'utilisation d'armes de destruction massive.

Treize ans après l'adoption à la Conférence de 1995 chargée de l'examen et de la prorogation du TNP d'une résolution demandant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, la région demeure un exemple flagrant de l'inefficacité du Traité pour ce qui est d'apporter la sécurité aux États parties. Nous espérons donc que tous les États parties au TNP se conformeront aux obligations qui sont stipulées dans ce dernier ainsi que dans les Accords de garanties et qu'ils œuvreront étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au règlement de toute incertitude et de toute question que pourraient soulever leurs programmes par le biais de la négociation ou d'un dialogue constructif.

Nous soulignons l'importance que revêt le maintien d'un dialogue entre la République islamique d'Iran et l'AIEA en tant que mesure majeure tendant à dissiper les peurs et les doutes que suscite le programme nucléaire de l'Iran.

Dans ce contexte, nous invitons Israël, seul pays de la région à ne pas s'être joint au TNP et à posséder des armes nucléaires, au mépris flagrant des résolutions ayant une légitimité internationale, à accéder immédiatement au Traité, à détruire ses stocks d'armes nucléaires et à soumettre ses installations nucléaires au système de garanties de l'AIEA. La situation d'Israël dans la région constitue un dérèglement manifeste de l'équilibre du pouvoir et une préoccupation constante pour la région. L'État du Koweït invite la communauté internationale à œuvrer à l'arrêt de la vente de tous les moyens scientifiques et technologiques pouvant contribuer au renforcement de l'arsenal nucléaire d'Israël ou de tout autre État qui cherche à développer ses programmes d'armes de destruction massive.

L'État du Koweït a confiance dans le rôle central que jouent les Nations Unies lorsqu'elles doivent faire face à des défis majeurs, notamment lorsqu'il s'agit d'interdire la prolifération d'armes de destruction massive. La manière d'aborder cette question et autres questions pertinentes a été clairement définie dans de nombreux accords, conventions, résolutions et programmes de travail.

Il faut exiger maintenant des États Membres qu'ils honorent leurs engagements, coopèrent entre eux et coordonnent ensemble la mise en œuvre de ces engagements. Au cœur du problème se trouve un manque de volonté politique. Par conséquent, il convient de poursuivre les tentatives, les efforts et l'adoption de mesures afin de faire en sorte que des décisions soient prises à un haut niveau en vue de mettre en œuvre les mesures dont il a été convenu au plan international. Ces mesures sont requises en tant que priorité générale aux fins de renforcer les délibérations sur les objectifs suivants.

Il faut veiller à l'application entière et non sélective des dispositions du TNP, en particulier de l'article IV concernant le désarmement et de l'article IV concernant la facilitation de l'usage pacifique de la technologie nucléaire, à une adhésion totale aux principes stipulés dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans le Document final de la Conférence de 1995 chargée de l'examen et de la prorogation du TNP et dans le Document final de la Conférence de 2000 chargée de l'examen du TNP, en particulier pour ce qui est du respect des 13 mesures pratiques, et à l'adoption de mesures plus efficaces pour faire en sorte que les États qui ne l'ont pas encore fait accèdent au TNP immédiatement afin d'assurer l'efficacité et le respect de l'universalité du Traité.

Il convient de réitérer le droit inaliénable des États à obtenir l'aide au développement, la technologie et les connaissances en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme l'autorisent les traités internationaux pertinents. Il convient d'œuvrer étroitement avec l'AIEA pour dissiper toute incertitude entourant les programmes nucléaires par le biais de négociations et d'un dialogue constructif.

Nous devons réitérer l'importance que revêt la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et inviter les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier. Dans ce contexte, nous saluons la signature du Traité par la République sœur de l'Iraq et espérons qu'elle le ratifiera promptement.

Nous appuyons les efforts faits pour créer un instrument international juridiquement contraignant sur l'illégalité du recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en vue de régler les conflits ainsi que pour accorder aux États non nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi d'armes

nucléaires. Nous devons appuyer et rechercher l'application de la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Il convient de poursuivre la transparence et d'éviter le double langage

L'État du Koweït considère le terrorisme comme un fléau qui doit être éradiqué, combattu et réprimé par tous les moyens qu'offrent la coordination et à la coopération internationales. Il a soumis son rapport national au Secrétariat conformément aux dispositions de la résolution 1540 (2004), dont l'objectif est d'empêcher les groupes terroristes de se procurer des armes de destruction massive ainsi que les matières qu'exige leur fabrication.

En ce qui concerne le commerce illégal des armes légères, l'État du Koweït se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU de l'Instrument international devant permettre aux États d'identifier et de tracer, d'une manière opportune et fiable, les armes légères illégales. Bien que la Conférence des Nations Unies chargée de l'examen des progrès faits dans l'application du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éradiquer les armes légères illégales sous tous leurs aspects ne soit pas parvenue aux résultats escomptés elle a permis de faire la lumière sur une importante question.

Pour terminer, nous espérons que les délibérations de la Commission se caractériseront par la transparence et la compréhension et qu'elles parviendront à un consensus sur la réalisation de l'aspiration des États Membres à la paix et à la sécurité internationales.

**M. Benmehidi** (Algérie) : Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter au Président de notre Commission et à tous les membres du Bureau les félicitations de la délégation algérienne pour leur élection et de les assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation pour assurer le succès de nos travaux.

Je ne saurais manquer de saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par la délégation indonésienne au nom du Groupe des pays non alignés ainsi qu'à celle de la délégation du nigériane au nom du Groupe africain.

La présente session de l'Assemblée générale marque le trentième anniversaire de la première session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui a constitué un tournant historique de l'action multilatérale en faveur du désarmement, et dont le Document final a servi de schéma directeur aux efforts de l'Organisation des Nations Unies en la matière.

Avec la fin de la guerre froide et de la confrontation idéologique, cet élan dans la prise de conscience de la communauté internationale avait favorisé l'avènement d'un climat de détente et de coopération qui augurait de meilleures perspectives pour le dialogue et la concertation dans le domaine du désarmement. L'on avait assisté, alors, à une mutation qualitative dans les esprits, qui s'est traduite par un assouplissement dans les positions et une libération des initiatives, restées longtemps prisonnières du jeu étroit des rapports de puissance.

Aujourd'hui, l'on se rend compte que l'espoir suscité par ces efforts tendant à affranchir l'humanité du spectre des armes de destruction massive a cédé la place au désenchantement, voire à la frustration, tant les risques liés à la mise au point d'armes de nouvelle génération et à l'émergence de menaces de prolifération des armes de destruction massive n'ont jamais été aussi pressantes et porteuses d'inquiétudes pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le blocage de l'entreprise multilatérale visant un désarmement général et complet constitue pour nous une source de profonde préoccupation. À défaut d'une volonté collective de mener à bien la concrétisation des objectifs découlant de l'article VI du TNP et les décisions prises par la Conférence d'examen du TNP en 1995 et en 2000, le risque existe de compromettre sérieusement les espoirs nourris tout au long de ces trois dernières décennies en vue d'asseoir les fondements du système de sécurité collective auquel nous aspirons.

À cet égard, la tenue de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2010, de même que sa troisième réunion préparatoire en mai prochain, nous offrent une opportunité réelle afin de réhabiliter le cadre multilatéral de concertation et de négociation en matière de désarmement nucléaire, qui demeure la plus haute priorité, et d'apporter des solutions globales et durables aux questions du désarmement et de non-prolifération qui constituent deux processus étroitement liés.

Le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire est nécessaire, dès lors qu'il va de pair avec

des progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire. Toute tentative visant la persistance du déséquilibre entre les deux sera de nature à nourrir les suspicions que font naître les approches unilatérales. Les initiatives visant à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire ne peuvent à elles seules apporter la réponse collective à la menace globale que constitue la présence continue de l'arme nucléaire. La prévention de la prolifération, de même que les initiatives visant le renforcement des mesures de non-prolifération ne sauraient être un prétexte visant à entraver l'accès des États parties au TNP à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement.

L'Algérie demeure convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie réelle de sécurité tant pour les États non dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui en disposent. En attendant, les États non dotés d'armes nucléaires sont en droit de bénéficier, de façon inconditionnelle, des garanties interdisant l'utilisation ou la menace d'utilisation, en toutes circonstances, de l'arme nucléaire à leur encontre par les États nucléaires. Pour qu'elles soient dissuasives et crédibles, il est urgent que ces garanties de sécurité soient codifiées dans un instrument juridiquement contraignant.

C'est dans cet esprit également que nous percevons la création de zones exemptes d'armes nucléaires comme étant un moyen efficace concourant au renforcement du régime de la non-prolifération et au soutien des efforts entrepris en vue de conférer un contenu réel à l'œuvre du désarmement nucléaire et un instrument important qui contribue à l'objectif primordial de la consolidation de la paix et de la sécurité au niveau régional et international.

L'Algérie qui a contribué activement à l'élaboration et à l'adoption du Traité de Pelindaba, en Afrique, qu'elle a ratifié en 1998, demeure profondément préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Elle exhorte la communauté internationale à adresser un signal fort pour demander à Israël de se conformer à la légalité internationale et de lever le principal, voire l'unique obstacle devant cet important objectif, et contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette région névralgique du monde.

L'Algérie est résolument engagée à remplir toutes ses obligations découlant des instruments régionaux et

internationaux auxquels elle est partie. Elle ne ménagera aucun effort, dans le cadre des instances régionales et multilatérales dans lesquelles elle est partie, pour soutenir et promouvoir les initiatives destinées à relancer le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaire ainsi que du contrôle des armements.

À cet égard, ma délégation partage les préoccupations de nombreuses délégations, africaine notamment, en ce qui concerne les risques que représentent la prolifération et la circulation illicite des armes légères dont les effets déstabilisateurs menacent gravement la paix et la stabilité internationales. Aussi nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre rapide du Programme d'action des Nations Unies sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères qui a jeté les bases d'une coopération internationale et balisé la voie à l'action commune et solidaire en vue d'éradiquer ce fléau, principale source d'approvisionnement du terrorisme et des zones de conflit, notamment en Afrique. C'est dans cet esprit également que l'Algérie s'est jointe aux efforts de la communauté internationale visant à mettre en place un cadre multilatéral, sous les auspices des Nations Unies, visant à réglementer les transferts internationaux des armes classiques.

Par ailleurs, et en conformité avec ses obligations internationales au titre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, l'Algérie a achevé, en novembre 2005, le processus de destruction de son stock de mines antipersonnel, soit six mois avant le délai imparti par ladite Convention.

Au plan régional, l'Algérie a fait de son engagement et de son attachement indéfectibles à la promotion de la paix et de la sécurité internationales une constante de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. Elle demeure animée par le souci d'apporter sa contribution aux initiatives tendant à privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité, que ce soit dans la région méditerranéenne ou en Afrique.

Aussi ma délégation se fait un honneur et un plaisir de soumettre annuellement à l'appréciation de la Première Commission de l'Assemblée générale un projet de résolution portant sur le renforcement de la

sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

Pour terminer, je voudrais réitérer mes vœux de plein succès aux travaux de la Commission.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Tout d'abord, au nom de la délégation vietnamienne, je souhaite féliciter M. Suazo pour son élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que grâce à ses qualités de diplomate les délibérations de la Commission aboutiront à une fructueuse issue. Ma délégation adresse également ses chaleureuses félicitations aux autres membres du Bureau.

Le Viet Nam s'associe sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle prononcée par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Le processus d'un désarmement complet et de la maîtrise des armements rencontre des difficultés et des défis majeurs. Les efforts de désarmement que font les Nations Unies n'ont manifestement que peu progressé au cours des dernières années. De fait, nous avons enregistré plusieurs échecs. Par exemple, la session de fond de la Commission du désarmement n'est parvenue ni à un accord sur les questions du désarmement nucléaire, ni à l'établissement d'un climat de confiance dans le domaine des armes classiques. La Conférence du désarmement n'a pas réussi à achever son programme de travail.

Ces problèmes soulèvent de sérieux défis dans les travaux de notre Commission. Il est donc impérieux que tous les États membres fassent preuve d'une volonté politique et d'une plus grande flexibilité permettant de sortir de l'impasse actuelle et de parvenir à un accord sur les importantes questions qui suscitent une préoccupation commune afin de renforcer la cause du désarmement.

À cet égard, je tiens à réaffirmer l'appui ferme et sans faille que mon pays apporte aux objectifs d'un désarmement général et complet, priorité devant être donnée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire. Nous soulignons de nouveau qu'il est nécessaire de mener à bien, parallèlement, le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire étant donné que les deux se complètent mutuellement.

Au cours des années, le Viet Nam a montré aux Nations Unies qu'il était fermement attaché à la cause du désarmement. Ma délégation souligne de nouveau l'impérieux besoin pour le monde de se débarrasser des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous sommes pleinement convaincus que la seule et absolue garantie contre les catastrophes nucléaires passe par l'élimination complète de ces armes.

Nous réitérons encore notre ferme appui à l'initiative visant à trouver les moyens d'éliminer les armes nucléaires et les armes de destruction massive ainsi que de créer un monde exempt de toutes ces armes. Nous tenons à souligner l'importance de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en date du 8 juillet 1996, selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à bien des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Conformément à cette ligne d'action, ma délégation appuie fermement la convocation de la session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin d'identifier les moyens efficaces de réaliser un désarmement général et complet.

Le Viet Nam attache une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération des armes nucléaires qui empêche la prorogation de la technologie des armes nucléaires et garantit que l'énergie nucléaire ne sera utilisée qu'à des fins pacifiques. Nous tenons à souligner l'importance égale de l'application des trois piliers du TNP : la non-prolifération nucléaire, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous considérons que les États parties, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, ont pour principales obligations d'appliquer strictement l'ensemble des mesures dont il a été convenu aux Conférences de 1995 et 2000 chargées de l'examen du TNP, et en particulier de mettre en œuvre les 13 mesures pratiques afin de compléter le désarmement nucléaire, conformément à l'article IV du Traité.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, ma délégation se joint à la communauté internationale pour inviter instamment les États dotés de l'arme nucléaire à prendre d'autres mesures concrètes en vue de réduire et de détruire leurs stocks nucléaires et à assumer la principale responsabilité concernant les garanties à fournir aux États non nucléaires. Nous sommes pleinement convaincus que les efforts faits pour parvenir à un instrument

universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité à fournir aux États non nucléaires doivent être poursuivis à titre prioritaire. Nous invitons tous les États parties au Traité à œuvrer plus énergiquement ensemble afin d'assurer le succès de la Conférence de 2010 chargée de l'examen d'État et d'adopter des mesures innovantes et efficaces aux fins de renforcer davantage le régime de non-prolifération.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un instrument essentiel pour promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Il est regrettable que ce traité ne soit pas encore entré en vigueur bien que plus d'une décennie se soit écoulée depuis sa signature. Compte tenu de l'importance décisive du mandat du Traité, nous appuyons les efforts entrepris pour le faire entrer en vigueur dès que possible. Nous croyons également qu'en attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires tous les États devraient maintenir leurs moratoires politiques sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ainsi que sur tout acte de nature à saper les objectifs et les enjeux d'État.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les différentes parties du monde est une mesure positive pour certains régimes de non-prolifération nucléaire dans les diverses régions. Nous appuyons la mesure relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui a été adoptée lors de la Conférence de 1995 chargée de l'examen du TNP. Dans notre région, le Viet Nam se joint aux efforts entrepris par les États membres de l'ANASE en vue de faire de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires. Nous invitons instamment les États dotés de l'arme nucléaire à se montrer plus ouverts dans les négociations concernant l'accession au Protocole visant à faire de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires afin que cet important objectif puisse être atteint.

La prolifération des armes légères ayant un impact néfaste sur la sécurité, la stabilité et le développement au plan international, nous appuyons sans réserve le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et sommes résolus à œuvrer à sa mise en œuvre. À cet égard, nous nous félicitons sincèrement de l'issue à laquelle est parvenue la Troisième réunion biennale, tenue en juillet 2008 à New York, qui souligne diverses mesures de nature à mettre

efficacement en application le Programme d'action relatif aux armes légères. Nous partageons l'opinion selon laquelle l'aide et la coopération internationales jouent un rôle essentiel dans la mise en application effective du Programme d'action et souhaitons encourager dans ce domaine une plus grande coopération tant régionale qu'internationale.

Enfin, l'année prochaine le Viet Nam sera l'un des Présidents de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale pour les négociations portant sur le désarmement. Nous nous entretiendrons avec les autres délégations pour trouver des solutions afin de surmonter l'impasse actuelle et parvenir à un programme de travail complet et équilibré. Nous attendons avec impatience de pouvoir travailler avec les autres États membres en vue de faire des travaux qu'effectuera l'année prochaine la Conférence du désarmement une entreprise productive et fructueuse.

**M. Malmierca Diaz** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba félicite M. Suazo et lui souhaite plein succès dans ses fonctions de Président de la Première Commission. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau. Nous attestons de la qualité des travaux entrepris par l'Ambassadeur Duarte au Département des affaires de désarmement. Nous appuyons sans réserve la déclaration faite lundi par le représentant de l'Indonésie au nom des États du Mouvement des pays non alignés.

Bien que nous fassions des déclarations et nous engageons à œuvrer en faveur de la paix et du désarmement, la réalité hors de cette salle est bien différente. On ne saurait justifier le fait que loin de décroître les dépenses militaires s'accroissent d'année en année à un rythme accéléré. Ces dépenses ont déjà atteint un record de 1,300 milliards de dollars, soit une augmentation de 45 % en deux ans. Cela provient principalement de la croissance spectaculaire du budget militaire des États-Unis.

Ce pays dépense à lui seul autant pour les armes que le reste du monde et 41 compagnies des États-Unis produisent 63 % de toutes les armes vendues dans le monde. En même temps, 34 pays d'Europe occidentale vendent 29 % des armes vendues dans le monde. En d'autres termes, les plus récentes statistiques montrent que les États-Unis et les pays d'Europe occidentale contrôlent 92 % du marché mondial de l'armement.

Plutôt que de faire progresser le désarmement nucléaire, qui est et qui doit continuer d'être la priorité

des priorités dans le domaine du désarmement, on favorise l'accroissement de la puissance militaire et les dépenses consacrées en pure perte à la fabrication de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armement. Tandis que les ressources sont ainsi dilapidées, il est évident que pas même les modestes Objectifs du Millénaire pour le développement seront atteints d'ici à 2015. Ils ne le seront pas parce que plus de 100 pays du Sud n'ont pas et n'auront pas les 150 milliards de dollars nécessaires pour les réaliser. Les objectifs du Millénaire pourraient être réalisées avec simplement 10 % des dépenses militaires actuelles. Avec les ressources consacrées aujourd'hui aux armements, les 852 millions de gens affamés qui vivent dans le monde pourraient être nourris pendant une année, des logements décents pourraient être garantis à plus de 640 millions d'enfants qui actuellement n'ont aucun endroit où vivre et les 115 millions d'enfants qui ne le peuvent actuellement seraient en mesure de fréquenter l'école primaire. Cuba réitère donc une fois encore sa proposition, à savoir : consacrer au moins la moitié des dépenses militaires actuelles au développement économique et social par le biais d'un fonds géré par les Nations Unies.

Malgré la fin proclamée de la guerre froide, on compte encore 25 000 armes nucléaires dans le monde, dont 10 222 sont prêtes à être utilisées immédiatement. Il n'a pas été mis fin aux programmes de modernisation des armes nucléaires. La simple existence d'armes nucléaires et les doctrines qui sanctionnent leur possession et leur utilisation fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Les deux sessions du Comité préparatoire pour la Conférence de 2010 des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont déjà eu lieu. Il importe d'obtenir des résultats concrets à la Conférence et d'inverser l'actuelle et préoccupante absence de progrès dans l'application des 13 mesures pratiques dont il a été convenu en 2000. Cuba rejette l'application sélective du TNP. Les questions relatives au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne peuvent être écartées alors qu'on favorise la non-prolifération horizontale. Le droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit être pleinement respecté.

Cuba regrette l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement. Notre pays était prêt à appuyer un éventuel consensus sur ce qu'on appelle la proposition 1840. L'adoption de la proposition aurait à

tout le moins signifier qu'il était enfin possible à la Conférence du désarmement de parvenir à quelque chose ressemblant à un programme de travail sur le désarmement. Selon nous, si elle n'a pas reçu tout l'appui nécessaire c'est parce qu'elle ne traduit pas la volonté de tous les membres de la Conférence. Cuba continuera d'accorder la plus haute priorité au désarmement nucléaire et estime que tout futur consensus, dans le cadre de la Conférence de désarmement, doit se construire sur cette base. Il serait inacceptable de tomber dans la triste *realpolitik* que pourrait imposer la regrettable conjoncture internationale actuelle qui prévaut dans le désarmement et dans la maîtrise des armes. L'entêtement et la puissance de quelques-uns ne sauraient nous obliger à emprunter le chemin le plus facile et à accommoder leurs intérêts tandis que des priorités sont laissées de côté.

Cuba réaffirme son attachement indéfectible à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction et appuie toute mesure qui favoriserait son universalité. Le rapport de la Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention, qui s'est tenue en avril, traduit, d'une manière raisonnablement équilibrée, les positions et les préoccupations des États parties. C'est pourquoi il constitue un important outil pour l'avenir.

La destruction complète des stocks d'armes chimiques demeurera la tâche la plus importante de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Au moment où nous approchons des dates limites, il importe de se montrer attentif en ce qui concerne la conception du rôle futur que l'OIAC devra jouer dans l'arène internationale. Cuba estime qu'elle a un important rôle à jouer dans la promotion des progrès économiques et technologiques des États parties, en particulier des pays les moins développés.

Le mécanisme de suivi mis en œuvre à la Sixième Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est sans l'ombre d'un doute un moyen utile de favoriser l'échange d'expériences nationales et un forum de coopération. Cependant, Cuba demeure convaincue que le seul moyen de véritablement renforcer et améliorer la Convention passe par la négociation et l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant afin de pouvoir remédier aux lacunes que présente cet instrument.

Le Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 61/89 de l'Assemblée générale a tenu cette année sa session de travail. Il n'a pu se mettre d'accord sur la question de savoir s'il était possible de parvenir à un instrument juridiquement contraignant qui créerait des paramètres internationaux communs relatifs à l'exportation, à l'importation et au transfert d'armes classiques. Qui plus est, le Groupe a mis l'accent dans son rapport final sur le fait que compte tenu de sa complexité le sujet exige un examen équilibré, transparent, ouvert et graduel. En d'autres termes, il est évident qu'au problème que pose le transfert des armes classiques il ne peut y avoir de réponse facile et qu'en aucun cas on ne peut le régler par des recettes préconçues ou simplistes.

À la suite de la recommandation de la Première Commission, l'Assemblée générale a adopté l'année dernière, pour la première fois de son histoire, une résolution sur les effets qu'entraîne l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri. Nombre des opinions exprimées par les États Membres et les organisations internationales pertinentes qui ont répondu à la résolution confirment l'importance du sujet et le besoin d'examiner les préoccupations légitimes de la communauté internationale eu égard à l'utilisation de ces armes et munitions. Nous sommes certains qu'à cette occasion, la vaste majorité des délégations appuieront le projet de résolution sur ce sujet.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Tout d'abord, j'adresse mes sincères félicitations à M. Suazo pour la confiance placée en lui, dont témoigne son élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse également mes félicitations aux membres du Bureau et remercie le Secrétaire général adjoint, Sergio Duarte, Haut représentant pour les affaires de désarmement pour sa déclaration circonstanciée et le rôle constructif qu'il joue dans nos travaux. Nous appuyons également la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La préoccupation internationale ne fait que croître au vu de la prolifération d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Inquiétude face au fait que leurs stocks d'armes a atteint des niveaux inquiétants parallèlement à la mise au point d'armes meurtrières par de nombreux États. Des efforts sont faits au plan international pour réguler la

prolifération des armes nucléaires dans une transparence totale.

Entre-temps, il est triste de constater que certains États dotés de l'arme nucléaire traitent le dossier nucléaire d'une manière tendancieuse, en donnant priorité à leurs propres intérêts au détriment de ceux de la paix et de la sécurité internationales. Ces jours derniers, certains représentants de ces États ont clairement déclaré que leurs engagements concernant la non-prolifération sont liés à ce qu'ils appellent leur sécurité nationale et à celle de leurs alliés.

Ils oublient peut être que le maintien de la sécurité internationale est un droit de tous les États, que garantit la Charte des Nations Unies, et pas seulement la prérogative de quelques-uns. Ils oublient que ce principe ne peut être manipulé et leur servir de prétexte pour appuyer les mécanismes de non-prolifération tout en utilisant un double langage, ce qui dresse, comme nous l'avons vu, un obstacle sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Certains, pas tous, traitent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de la même manière et ont, pendant des décennies, fourni à Israël des réacteurs, de l'eau lourde, des scientifiques et une technologie de pointe, permettant ainsi la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. La paix et la sécurité internationales sont ainsi menacées dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Ces États protègent Israël, le traitent d'une manière sélective et donnent priorité à ses intérêts en dépit de son agression en cours contre ses voisins et son occupation de territoires qui appartiennent à d'autres. Le danger de voir Israël utiliser ces armes nuit également aux arguments de ces États selon lesquels ils entendent achever une non-prolifération nucléaire universelle.

Les raisons que donnent ces États sont sélectives et circonstanciées et n'ont rien à voir avec la paix et la sécurité internationales. Ils cherchent à établir des liens bilatéraux hors du cadre du droit international avec certains États dont les positions ne sont pas conformes aux politiques de ces États influents. Si l'on regarde simplement ce qui se produit sur le terrain, on comprend que les pays qui exemptent les armes nucléaires d'Israël du TNP sont les mêmes qui sont directement responsables de l'introduction des armes nucléaires dans cette région lorsque, dans les années 1950, ils ont fourni à Israël la technologie nucléaire et protégé ses installations nucléaires militaires.

Les efforts entrepris au niveau international avaient pour but de créer des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Asie, en Europe centrale, dans les Caraïbes et en Amérique latine. Malheureusement, le Moyen-Orient n'est l'objet d'aucune initiative internationale qui pourrait en faire une zone exempte d'armes nucléaires et, partant, assurer la paix et la sécurité internationales. La Syrie s'accorde avec la majorité des États pour reconnaître que la création d'une zone exempte d'arme nucléaires au Moyen-Orient serait conforme aux résolutions des Nations Unies. Israël, en tant que seul État de la région possédant des installations et des stocks nucléaires, doit se joindre au TNP et placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je répète : Israël est la seule partie de la région possédant des installations nucléaires, lesquelles sapent les efforts de non-prolifération nucléaire. L'ensemble de ses systèmes nucléaires devrait être placé sous le régime complet des garanties de l'AIEA.

Il est également nécessaire de respecter la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui demande instamment à Israël de placer immédiatement toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA. Nous sommes également convaincus que les Nations Unies et l'AIEA sont les instances naturelles pour procéder à des négociations sérieuses sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Au nom du Groupe arabe, la Syrie a présenté le 29 décembre 2003 un projet de résolution au Conseil de sécurité concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Malheureusement, cette initiative n'a pas été adoptée et les États importants dotés de l'arme nucléaire, dont la position générale sur les armes de destruction massive se caractérise par un double langage, continuent de s'y opposer. Le Conseil de sécurité n'a pas assumé les responsabilités qui lui incombent dans cette région. Tel étant le cas, Israël continue de défier la communauté internationale en poursuivant son programme nucléaire militaire et en refusant de devenir partie au TNP et de placer ses installations et activités nucléaires sous les garanties de l'AIEA.

Il est regrettable que la Conférence générale de l'AIEA, à sa dernière session tenue il y a quelques jours, n'ait pas été en mesure d'adopter un projet de résolution concernant la capacité nucléaire d'Israël et

les dangers qu'elle entraîne. Il est malheureux que le projet de résolution n'ait pas été adopté, car cela envoie un message négatif aux États non dotés de l'arme nucléaire. En dépit de nombreuses résolutions adoptées au cours des décennies concernant la capacité d'Israël en matière d'armes nucléaires, ses stocks nucléaires militaires continuent d'être modernisé et il reçoit une aide technique et financière de la part de nombreux États qui, par ailleurs, maintiennent un embargo sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par d'autres États. Il convient ici de dénoncer le silence international quant à la position d'Israël sur les armes nucléaires, qui est passée d'une politique d'ambiguïté nucléaire à une déclaration de possession et à une menace de leur utilisation. Ces changements traduisent également la duplicité de l'État qui protège Israël contre les conséquences du non-respect de ses engagements internationaux. Encourager une course aux armements, dont les implications sont dangereuses pour la paix et la sécurité internationales, revient à ébranler la conviction des populations de la région quant à l'importance que revêt l'idée de la non-prolifération nucléaire.

Tant que certaines parties internationales ne mettront pas en œuvre les résolutions et les conclusions de la Conférence des parties chargée de l'examen du TN, elles continueront à nuire à la crédibilité de ces résolutions et conclusions. La résolution sur le Moyen-Orient, adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation n'aurait pu l'être à l'unanimité n'eût été le fait qu'elle crée dans cette région une zone exempte d'armes nucléaires.

Nous sommes convaincus que le droit des États à se procurer la technologie nucléaire que nécessitent les utilisations pacifiques est un droit inaliénable, conformément à l'article IV du TNP, qui ne peut donner lieu à une réinterprétation. Nous demandons l'application des instruments pertinents concernant les armes nucléaires et la menace de les utiliser. L'élimination de ces armes est le meilleur moyen de garantir que les pays s'abstiendront de recourir à leur menace ou à leur emploi. Nous sommes également d'avis que les États dotés de l'arme nucléaire devraient donner des garanties aux États non nucléaires par le biais d'un instrument international juridiquement contraignant. C'est là la meilleure des garanties. La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP est la meilleure instance pour les négociations, et nous espérons que les quatre questions – le secteur nucléaire,

les assurances négatives, les garanties contre l'utilisation des armes nucléaires dans l'espace et l'instrument concernant les matières fissiles – figureront à l'ordre du jour.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je saisis l'occasion pour rappeler aux délégations qu'elles doivent limiter leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles interviennent au nom de leur pays et 15 minutes lorsqu'elles interviennent au nom d'un groupe de pays.

**M. Ngah** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de Malaisie, j'adresse mes chaleureuses félicitations au Président pour son élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que compte tenu de son expérience, de ses connaissances et de son leadership il sera en mesure de mener la Commission à une issue fructueuse. Nous l'assurons de notre appui plein et entier.

Ma délégation s'associe aux déclarations qu'ont faites respectivement le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est.

La Malaisie a toujours eu une position de principe sur le désarmement général et complet portant sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs, que des mesures pour réaliser cet objectif devraient être prises au moyen d'un processus unilatéral. À cet égard, la Malaisie estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fixe la norme pour la prolifération des armes qui menacent la sécurité internationale. Nous avons hâte d'œuvrer avec toutes les parties concernées, en particulier à la réunion des États parties au TNP, en mai 2009, afin de pouvoir parvenir à un accord sur toutes les questions préoccupantes, notamment le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Le TNP constitue l'une des pierres angulaires de la paix et de la sécurité internationales, et pour servir efficacement cet objectif il doit devenir un instrument universel. La situation actuelle, dans laquelle l'Inde, Israël et le Pakistan, en particulier, demeurent en dehors du TNP, affaiblit quelque peu le régime du TNP. Nous invitons donc ces pays à se joindre au TNP en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire afin que le Traité devienne un régime de désarmement véritablement universel.

La Malaisie s'inquiète également des évolutions récentes ayant trait à la coopération avec des États qui n'ont pas un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette situation sape les fondements l'ensemble du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. Une telle coopération bilatérale est une manifestation du double langage et d'une discrimination qui contrevient aux engagements et aux obligations pris au titre du TNP. Ces approches sélectives pourraient amener nombre d'États non dotés de l'arme nucléaire à s'interroger sur la pertinence du TNP même. Ayant renoncé aux armes nucléaires, les États parties au Traité qui mettent au point des armes non nucléaires méritent de se voir accorder un traitement préférentiel par rapport aux États non parties pour leur permettre d'accéder à l'équipement, au matériel et à la technologie nucléaires, que ce soit par le biais de la coopération technique avec l'AIEA ou d'arrangements bilatéraux.

La Malaisie est fermement convaincue que les activités de non-prolifération ne pourront aboutir tant qu'elles ne s'accompagneront pas d'efforts en vue de réaliser l'élimination complète des armes nucléaires. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la Malaisie tient à souligner que les mesures prises pour parvenir à un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité données aux États non dotés de l'arme nucléaire doivent être poursuivies en priorité. À ce sujet, la Malaisie est convaincue que la création de zones exemptes d'armes nucléaires ne fera que renforcer la paix mondiale et régionale ainsi que le régime de non-prolifération nucléaire et qu'elle contribuera à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire.

Il est essentiel que les États dotés de l'arme nucléaire fournissent des garanties inconditionnelles contre la menace ou l'emploi de ces armes aux États situés dans les zones exemptes d'armes nucléaires. Il est urgent que les États dotés de l'arme nucléaire deviennent parties au Protocole du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires créée dans la région de l'Asie du Sud-Est. La Malaisie appuie sans réserve la création dans la région du Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

La Malaisie a soumis son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 17 janvier 2008. Elle invite tous les États – en particulier les États de l'annexe 2, dont la

signature et la ratification du Traité sont nécessaires à son entrée en vigueur – de faire de même. Comme il a été rappelé à sa quatrième réunion ministérielle, tenue le 24 septembre 2008 à New York, le Traité contribuerait à la prévention de la prolifération verticale des armes nucléaires en arrêtant la mise au point de nouvelles armes de destruction massive.

Une autre mesure qui, selon la Malaisie, donnerait un élan vers l'objectif tendant à créer un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires, serait de réduire le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires. À cet égard, la Malaisie, de concert avec le Chili, le Nigeria, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Suède, soumettra un projet de résolution sur cette question.

En tant que nouvel engagement en faveur de la non-prolifération nucléaire, la Malaisie soumettra un autre projet de résolution sur le suivi de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Elle soumettra ce projet de résolution pour rappeler à chacun l'obligation qui est la nôtre de poursuivre de bonne foi les négociations sur le désarmement nucléaire en vue de les mener à bien sous tous leurs aspects et dans le cadre d'un strict et efficace contrôle international. La Malaisie invite tous les États à honorer leurs obligations en entamant des négociations multilatérales en vue de la conclusion aussitôt que possible d'une convention sur les armes nucléaires.

Il est tout aussi nécessaire d'examiner, dans un cadre multilatéral, la menace que font peser les armes de destruction massive que celle que font peser les armes nucléaires. La Malaisie appuie fermement l'application universelle de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. À cet égard, la Malaisie continue de renforcer ses lois internes déjà existantes et d'en promulguer de nouvelles afin de pouvoir traiter des changements qui entourent la Convention sur les armes bactériologiques. La nouvelle législation renforcera la sécurité nationale et permettra de surveiller les mesures de mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, parallèlement aux initiatives de la Malaisie concernant la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. La loi de la Malaisie

concernant la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

La Malaisie a mis en place des lois adéquates et rigoureuses, des procédures administratives et des règlements afin de pouvoir contrôler efficacement la production des armes légères et de petit calibre ainsi que leur exportation, leur importation, leur transit et leur détournement afin de prévenir leur fabrication illégale et leur trafic illicite ou encore leur détournement illégal vers des utilisations non autorisées.

La Malaisie appuie fermement les efforts faits au niveau international et les efforts humanitaires visant à interdire les mines antipersonnel. Pour sa part, la destruction complète par la Malaisie de ses stocks de mines antipersonnel, le 23 janvier 2001, a fait d'elle le premier pays en Asie exempt de telles mines. Elle demande aux autres pays, en particulier à ceux dans la région de l'Asie du Sud-Est, de la suivre dans ce sens et de devenir parties à la Convention d'Ottawa.

La Malaisie s'aligne sur les objectifs visant à achever l'élimination totale des munitions à fragmentation, qui causent également des blessures démesurées ou qui ont des effets inconsidérés, en particulier sur les civils, et qui entraînent des destructions énormes de biens.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement de la Malaisie au désarmement général et complet. Ma délégation demeure prête à œuvrer avec le Président et les autres États membres en vue de parvenir à une issue positive et fructueuse de cette session de la Première Commission.

**M. Valero Briceno** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, au nom de la République bolivarienne du Venezuela de féliciter le Président de son élection à la présidence des travaux de cette importante Commission.

Nous faisons face à une situation internationale qui se caractérise par une instabilité politique, économique et sociale qui est le résultat d'un modèle politique et économique, périmé, injuste, exploiteur et prédateur qui a prévalu à l'échelle mondiale et qui a déclenché de nombreuses crises internationales qui ont un effet négatif sur les objectifs de paix, de stabilité, de prospérité et de justice sociale. Cette situation qui est chargée d'une vaste incertitude se trouve encore aggravée par la paralysie qui touche depuis plusieurs années la diplomatie du désarmement multilatéral,

laquelle est le résultat de l'absence d'accord sur des questions figurant à son ordre du jour, qui sont d'une importance primordiale pour la communauté internationale.

La stagnation des mécanismes institutionnels du désarmement peut être imputée à la position adoptée par certains pays impérialistes qui cherchent à imposer leurs orientations hégémoniques au moyen d'actions unilatérales qui sont en contradiction avec l'esprit de dialogue et de coopération qui devrait présider aux relations entre États souverains. À cet égard, le Venezuela est convaincu que les initiatives internationales visant à promouvoir la non-prolifération nucléaire horizontale et verticale doivent être prises en tandem avec la volonté de réaliser les objectifs du désarmement nucléaire.

L'existence de 10 000 vecteurs nucléaires qui sont prêts à être utilisés immédiatement et de plus de 20 000 vecteurs nucléaires qui sont en réserve constitue une menace kafkaesque pour l'humanité. C'est tout simplement inquiétant et effrayant que d'imaginer ce qu'il adviendrait des espèces humaines si jamais ces armes étaient employées. On ne saurait perdre de vue le fait que l'élimination de ces armes est la route la plus sûre de prévenir leur acquisition par des groupes terroristes. Notre pays est fermement convaincu que c'est aux États dotés d'armes nucléaires qu'il appartient d'assumer la plus grande responsabilité dans la mise en œuvre de mesures visant à réduire et à éliminer leurs stocks nucléaires.

La République bolivarienne du Venezuela est convaincue que les priorités arrêtées dans le Document final de la Première session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement demeure entièrement pertinente – plus encore si nous avons à l'esprit le fait que la modernisation des armes nucléaires s'est poursuivie à un rythme accéléré et pervers. Il est donc essentiel que la Conférence du désarmement, avec le plein appui de ses membres, se montre pleinement à la hauteur de ses responsabilités en tant que seule instance de négociations d'accords dans ce domaine.

Accorder des garanties de sécurité négatives à des États non dotés d'armes nucléaires est une autre mesure à laquelle mon pays accorde une importance particulière. La menace latente et le risque de voir des armes nucléaires employées contre des pays qui n'en possèdent pas continue d'être réelle. Certains pays nucléaires continuent d'essayer de nous faire chanter

en nous menaçant d'employer des armes nucléaires. Il est donc nécessaire de poursuivre les négociations sur un instrument international contraignant en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de tels systèmes contre les États qui ne possèdent pas de telles armes. Les négociations d'une convention interdisant la fabrication de matière fissile pour la mise au point d'armes nucléaires est une autre question de la plus haute importance compte tenu du danger que ces systèmes représentent.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Mon pays tient à mentionner en particulier le besoin de créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements auxquels les États sont parvenus librement. Nous voulons parler spécifiquement du Traité de Tlatelolco, dont nous sommes partie, les Traités de Rarotongo et Pelindaba, le statut de Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires et, plus récemment, la décision de signer le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale à Semipalatinsk en 2006.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son appui à la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il est essentiel qu'Israël, seul pays de cette région qui n'a pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ni déclaré son intention de ce faire, doit se débarrasser de ses armes nucléaires, adhérer au TNP et se soumettre au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Venezuela réaffirme le droit inaliénable des États à mettre au point, à fabriquer et à rechercher l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans exception, en particulier en ce qui concerne les pays en développement qui doivent diversifier leurs sources d'énergie pour parvenir à une entière indépendance technologique.

Le Venezuela tient à exprimer son inquiétude en ce qui concerne le déploiement éventuel de systèmes d'armes dans l'espace, ce qui pourrait conduire à une course aux armements dont les conséquences sont imprévisibles. Dans le même ordre d'idées, nous demandons le renforcement du cadre juridique international existant afin, d'une part, d'éliminer les risques de militarisation de l'espace et, d'autre part, de réaffirmer que la recherche et la mise au point de

systèmes destinés à l'espace seront bénéfiques pour l'humanité.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son appui au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, un instrument politique revêtant une haute priorité pour ce qui est de canaliser les efforts de coopération internationale afin de mettre un terme à ce commerce illicite.

Enfin, notre délégation tient à réaffirmer son engagement sans réserve à la promotion d'un monde plus sûr et plus pacifique et réitère énergiquement son respect pour les principes du droit international et pour la Charte des Nations Unies. Nous le faisons en promouvant et en renforçant le multilatéralisme coopératif qui garantit pleinement à tous les pays qu'ils ne feront pas l'objet de la menace ou de l'emploi d'armes de destruction massive. Ces efforts sont la pierre angulaire de notre quête pour la paix et la sécurité internationales.

**M. Jeenbaev** (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Pour commencer, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à ce poste lourd de responsabilités et de vous souhaiter plein succès dans votre honorable et noble mission. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération constructive de la délégation kirghize dans nos efforts communs. Nous remercions également le Haut représentant pour les affaires de désarmement, le Secrétaire général adjoint Sergio Duarte, pour les contributions et initiatives qu'il apporte dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

L'adhésion au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive est un principe central dans la politique étrangère que mène la République kirghize. Une approche fondamentale dans ce domaine continue d'être le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et son fondement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Kirghizistan considère également le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires comme un instrument clef dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et un moyen de garantir la stabilité et la sécurité stratégiques.

En février 2004, la République kirghize a pris une mesure décisive pour prévenir la propagation d'armes et de matières nucléaires pouvant être utilisées pour mettre au point des armes de destruction massive et

pour veiller à l'application et à l'emploi en toute sécurité de matières nucléaires en signant l'Accord de garanties du TNP avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En 2006, le Kirghizistan a accédé au Protocole additionnel sur les garanties de l'AIEA.

Le Kirghizistan est convaincu que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction est un outil efficace pour renforcer la paix et la sécurité internationales et encourager son universalité. La République kirghize a montré son attachement à la non-prolifération d'armes de destruction massive en accédant, en 2004, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. En 2007, elle a accédé à l'Initiative mondiale de la lutte contre le terrorisme nucléaire initiée le 15 juin 2006 par les présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis lors du sommet du Groupe des huit qui s'est tenu à Saint-Pétersbourg.

Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde contribue véritablement au processus du désarmement nucléaire. Au niveau régional, le Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été signé en septembre 2006. Étant à l'origine de cette initiative et ayant participé activement à la création de la zone, le Kirghizistan attache une grande importance à cette question. Ces exemples comme d'autres que je viens de mentionner sont la preuve de l'attachement sans faille de la République kirghize aux questions du désarmement nucléaire.

Je saisis l'occasion pour exprimer ma gratitude aux États et aux organisations internationales pour leur appui sans réserve à notre initiative en Asie centrale. On sait très bien que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale ont été adoptées à ce sujet au cours des années qui ont mené à la création de la zone en Asie centrale et que l'initiative a été incluse dans le Document final de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP, qui s'est tenue en 2005. Nous exprimons également notre gratitude aux États de l'Asie centrale qui ont bien voulu faire de la République kirghize le dépositaire du Traité, ce qui atteste de la grande confiance placée en elle et de la reconnaissance de l'importante contribution qu'elle a consentie pour mener à bien l'initiative.

Au cours de ces années, tout en veillant à sa propre sécurité et en réaffirmant sa politique proclamée d'ouverture et de bon voisinage, la République kirghize, avec les autres États de la région et les organisations internationales et avec l'aide de l'ONU et de l'AIEA, s'est activement employée à faire de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires et elle continue de prôner le renforcement du processus de désarmement et du régime de non-prolifération nucléaire, ainsi que de la rapide entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires de même que la réactivation des négociations devant mener à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette année, les États de la région centrale de l'Asie entendent présenter un projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. À cet égard, nous sommes reconnaissants aux délégations qui ont appuyé le projet de résolution.

Le Kirghizistan est vivement préoccupé par le problème que pose l'entreposage des déchets provenant de la production d'armes nucléaires. Il continue d'avoir sur son territoire des sites où sont entreposés des déchets radioactifs. L'entretien nécessaire et la prévention d'un désastre environnemental dans la région figurent au premier rang de notre calendrier. La République kirghize prône également l'amorce d'un dialogue multilatéral sur des questions liées à l'interdiction de la production de matières fissiles, la prévention de la course aux armements dans l'espace et le désarmement nucléaire.

Nous attachons une grande importance à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dont le but est de prévenir la prolifération des armes de destruction massive ainsi que des technologies et matières connexes. Nous convenons qu'il est nécessaire d'empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes nucléaires, chimiques et biologiques et à leurs vecteurs ainsi qu'aux technologies et matières connexes, notamment par le biais de l'application de la résolution 1540 (2004). À cette fin, le Gouvernement du Kirghizistan s'emploie à renforcer le système de contrôle du pays. Nous sommes convaincus que tous les États ont besoin de coordonner leurs régimes de contrôle à l'exportation afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Les États possédant la technologie de pointe pour la fabrication d'armes de destruction massive doivent faire en sorte qu'elles ne tombent pas entre les mains d'autres États ou groupes d'États qui pourraient

menacer le monde de recourir à l'emploi d'armes de destruction massive.

Le Kirghizistan s'inquiète de la prolifération des armes légères et de petit calibre et prend au niveau national des mesures adaptées pour contrer leur trafic illicite. Il prône la participation active des Nations Unies dans l'examen de cette question. Il appuie par ailleurs la proposition qui a été faite de rédiger un projet d'instruments juridiquement contraignant pour réguler, marquer et tracer les armes légères et de petit calibre pour contrer leur courtage illégal.

Une attention particulière doit être accordée au régime de contrôle des armes classiques. Nous saisissons l'occasion pour tenter de surmonter la méfiance qui existe entre les pays et de créer un climat de compréhension universelle, de transparence et de coopération qui mènera à la réduction des armes nucléaires. L'absence de progrès à la Conférence de désarmement est regrettable. Le Kirghizistan prône la mise en œuvre au sein de cette instance d'un dialogue multilatéral sur l'interdiction de fabriquer des matières fissiles, la prévention d'une course aux armements et le désarmement nucléaire.

En ce qui concerne les autres questions de sécurité, le Kirghizistan considère le problème de l'information en matière de sécurité extrêmement important. Il considère que le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques est également un moyen extrêmement important pour prévenir la propagation de missiles qui font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Il examine la possibilité d'accéder à cet instrument.

**M. Christian** (Ghana) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission et de vous souhaiter plein succès dans votre importante mission. À cette fin, je tiens à vous donner l'assurance que ma délégation vous apportera appui et coopération.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés et de l'union africaine, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées respectivement par les représentants de l'Indonésie et du Nigeria au nom de ces organisations.

Il y a un an, nous nous sommes réunis dans cette salle animés d'un même objectif partagé, à savoir prendre des mesures appropriées et réalistes pour

calmer le désespoir et l'inquiétude que suscitent les problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales, conformément à l'une des obligations qui incombent à notre Organisation telle qu'elle avait été perçue par les pères fondateurs. Alors que nous amorçons notre session, il appartient à chacun de nous séparément et collectivement de procéder à une introspection critique pour s'assurer que les objectifs que nous nous sommes fixés en vertu de ce mandat ont été atteints, soit partiellement soit dans leur ensemble. Après tout, le monde extérieur jugera notre gestion à l'aune non pas de notre éloquente rhétorique mais des résultats concrets et progressif qui auront été obtenus.

L'évolution de la situation au cours de l'année dernière, les récents événements en particulier, suscitent l'inquiétude quant aux ramifications qui pourraient en résulter pour l'environnement international déjà fragile en matière de sécurité. Nous vivons véritablement une période d'incertitudes que précipite et perpétue toute une série de défis imprévisibles, notamment l'aggravation de la tension géopolitique, les dépenses militaires galopantes, les menaces croissantes du terrorisme et les peurs face au sort réservé au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

En présence de cette sombre réalité, il est impératif que la communauté internationale s'efforce de rattraper des décennies d'occasions manquées et de promesses non tenues en poursuivant ensemble des mesures audacieuses et réalistes afin de veiller à ce que le régime mondial du désarmement et de la non-prolifération ne tombe pas dans un abîme irréversible. Cet objectif peut être atteint à condition que les États Membres se détournent de l'unilatéralisme et fassent leurs nobles valeurs de la coopération et du multilatéralisme, fondées sur la flexibilité et le compromis, qui ont été largement reconnues comme la seule option viable dans la poursuite de résultats constructifs dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Compte tenu de la crainte d'assister à une prolifération horizontale et verticale qu'exacerbe la menace du terrorisme nucléaire, on ne saurait nier le fait que le monde est au bord d'une nouvelle phase dans le dilemme nucléaire. On peut reconnaître que certains progrès ont été obtenus au cours des années, notamment la réduction des stocks d'armes, la fermeture des sites d'essais, le maintien des moratoires sur les essais nucléaires et le retrait de diverses ogives et de leurs vecteurs ainsi qu'une augmentation nulle du nombre d'États dotés d'armes nucléaires. Tout en se

félicitant de ces évolutions, nous restons préoccupés par l'existence d'environ 27 000 ogives nucléaires, certaines en alerte avancée, et les menaces de prolifération pourraient accentuer la peur générale de voir le monde resté incertain et à la merci d'une destruction massive. À moins que les armes nucléaires ne soient éliminées de façon certaine et irréversible, nous, y compris ceux qui en sont dotés, continuerons d'être hantés par ce scénario cauchemardesque.

En dépit d'une convergence de vues proche sur l'interconnexion entre le désarmement et la non-prolifération nucléaires, il est décourageant de noter que quelques pays continuent de mettre l'accent sur la prolifération et moins sur le désarmement. Cette approche déséquilibrée, qui varie selon la position de la majorité des États Membres, ne saurait réussir. À ce sujet, nous souhaitons souligner que la voie la plus réalisable, la plus pratique et la plus viable pour la poursuite de la non-prolifération passe par des progrès concrets dans le désarmement.

À cette fin, nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de faire preuve d'un leadership exemplaire en se conformant fidèlement et scrupuleusement aux obligations découlant du traité. Sinon, la prédiction entendue il y a plus de 50 ans d'un monde où 20 ou plus d'États dotés d'armes nucléaires pourrait se matérialiser dans un avenir relativement proche. L'appel lancé à travers le monde par d'éminents hommes d'État, qui se fait de plus en plus entendre, en faveur de l'élimination de ces armes est un témoignage éloquent de la déception de la majorité de l'humanité face à notre incapacité à faire avancer cette cause. La dynamique se crée, et nous devrions prendre les mesures nécessaires pour assumer notre leadership si nous voulons jouer un rôle significatif dans la promotion du processus de désarmement et de non-prolifération.

Il est certain que l'un des facteurs majeurs à l'origine de l'élargissement de l'abîme dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales est la volonté manifeste de quelques États parties, certes peu nombreux, de renier leurs engagements pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et autres accords connexes, en particulier les Conférences d'examen de 1995 et 2000 et leurs documents finals. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires, comme les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sont les fondements mêmes du Traité et aucun effort ne doit être épargné

pour s'abstenir de mettre l'accent sur l'un ou l'autre de ces éléments.

En dépit de ses déficiences, on ne saurait en aucun cas tolérer l'érosion persistante de la crédibilité du TNP, que tous reconnaissent comme étant l'assise même de la réalisation du régime de non-prolifération et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. C'est pour cette raison que nous estimons que la Conférence d'examen de 2010 sera un moment essentiel pour vaincre et inverser le pessimisme croissant que l'on note en ce qui concerne l'avenir du Traité. On ne peut se permettre d'échouer en cette période décisive, car les conséquences seraient plus graves encore.

Bien que ma délégation éprouve de fortes réserves au sujet de l'accent placé sur la non-prolifération, elle a été surprise par la réaction tiède de certains pays qui favorisent la cause de la non-prolifération au détriment de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et les assurances négatives de sécurité, mesures louables qui ont été reconnues comme étant absolument nécessaires à la réalisation d'une non-prolifération complète. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à revoir de façon constructive leurs positions et d'appuyer ainsi sans réserve les idéaux de zones exemptes d'armes nucléaires et d'examiner favorablement la demande des États non dotés d'armes nucléaires pour la codification des assurances négatives de sécurité. Compte tenu de la réalité de la situation au Moyen-Orient, ma délégation renouvelle son appel lancé aux intéressés pour qu'ils poursuivent de bonne foi l'application de la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, comme demandé par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Je stipule.

Bien que la prédominance des armes de destruction massive soit compréhensible, elle ne devrait pas nuire au regard que nous portons sur la régulation et la réduction des armes classiques. Malgré les énormes réalisations qui ont eu lieu au cours des années dans l'examen de leur danger, la prolifération de ces armes, en particulier le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous nous félicitons de la conclusion à laquelle on est parvenu à la récente réunion d'examen et soulignons que la dynamique doit être maintenue, car faute d'efforts collectifs l'objectif commun tendant à éradiquer ces armes létales restera un mirage.

C'est un truisme de dire que les dividendes d'un développement progressif dans le domaine du désarmement vont au-delà des limites de la paix et de la sécurité internationales pour inclure le développement économique et la promotion des droits de l'homme. N'est-il donc pas désolant d'entendre dire que 1,300 milliard de dollars ont été consacrés à la défense mondiale en 2007, alors que des millions de gens continuent à vivre au-dessous du seuil de pauvreté? Ce sont ces infortunées personnes, à la limite de la vie, qui deviennent les proies faciles de gens insensibles à la vie mais déterminés à semer le chaos et la destruction dans les sociétés en recourant au terrorisme.

Bien que nous reconnaissions que les menaces qui pèsent sur le régime mondial de désarmement et de non-prolifération sont décourageants, grâce à une volonté inébranlable, appuyée par un respect indéfectible à nos obligations, il devrait nous être possible de relever ces défis.

**M. Corman** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter les autres membres du Bureau de vos élections respectives bien méritées. Nous sommes certains que grâce à votre leadership et à votre expérience les travaux de la Première Commission seront menés à bien. Vous pouvez compter sur notre appui pendant nos délibérations.

La Turquie est favorable au désarmement général et complet et appuie les efforts faits pour augmenter la sécurité et la stabilité internationales par le biais de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. La Turquie qui est partie à tous les principaux instruments internationaux sur la non-prolifération et aux régimes de contrôle des exportations souhaite voir l'universalisation, l'application effective et coordonnée de même que le renforcement de ces mesures. Nous appuyons donc fermement la revitalisation du calendrier du désarmement international par le biais d'efforts coordonnés dans lesquels l'ONU devrait jouer un rôle plus efficace.

Au cœur de ces mesures figure le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), que la Turquie considère comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous sommes attachés à la pleine application de l'ensemble des trois piliers du TNP qui se renforcent

mutuellement : non-prolifération, désarmement et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'universalisation du Traité, le renforcement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le renforcement des contrôles à l'exportation et l'entrée en vigueur avancée du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont les lignes essentielles qui garantiront à long terme la durabilité du TNP. Nous appuyons les décisions et les résolutions adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen de 2000.

Nous nous conformons pleinement au régime du TNP, notamment aux accords complets de garanties et à leurs protocoles additionnels, et nous continuerons à œuvrer de façon constructive en vue de parvenir à une issue concrète de la Conférence d'examen du TNP, en 2010. La Turquie contribuera également activement aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique pendant qu'elle siège au Conseil des gouverneurs de l'Agence. La Turquie se félicite également de la création de zones exemptes d'armes nucléaires auxquelles sont parvenus librement les pays de diverses régions. Dans ce contexte, nous appuyons en principe la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, qui soit effectivement vérifiable.

La Turquie appuie également les efforts tendant à aider la Conférence du désarmement à reprendre son rôle dans les négociations en tant que seule instance de négociations multilatérales pour le désarmement. Ayant été l'un des présidents en 2008 de la Conférence, la Turquie est convaincue que la Conférence du désarmement a un rôle majeur à jouer dans les questions relatives au désarmement, à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, aux avances parallèles sur les assurances négatives de sécurité et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous estimons que la proposition de créer un programme de travail pour la Conférence du désarmement, contenue dans le document CD/1840, est un bon moyen de reprendre son rôle de négociateur.

Il importe que, par le biais de moyens pacifiques et dès que possible, on trouve le moyen d'apaiser la crise actuelle eu égard à la portée et à la nature du programme nucléaire de l'Iran. Nous partageons l'inquiétude persistante qu'éprouve l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Turquie encourage l'Iran à prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'il puisse dès que possible

convaincre que son programme est de nature exclusivement pacifique, comme le demandent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Turquie continuera d'appuyer et de faciliter le processus devant résoudre la question nucléaire de l'Iran à une date aussi rapprochée que possible, comme le demandent différentes résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. La Turquie va continuer d'appuyer et de faciliter le processus diplomatique en vue du règlement de la question nucléaire iranienne.

La dénucléarisation de la péninsule de Corée demeure une priorité régionale et mondiale. Nous estimons que l'accord du 11 février est un pas important vers la réalisation de l'objectif d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. La Turquie espère que ces conditions contribueront à créer pour la République populaire démocratique de Corée les conditions qui lui permettront de revenir au Traité sur la non-prolifération et qui assureront la reprise par l'Agence internationale de l'énergie atomique des sauvegardes généralisées.

Nous estimons que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont deux importants éléments du système global contre la prolifération d'armes de destruction massive. La Turquie ne possède aucune de ces armes et elle renouvelle son appel en faveur d'une adhésion plus large à la Convention et à son application effective. En particulier, nous appuyons les efforts entrepris pour promouvoir l'universalité de ces instruments dans le bassin Méditerranée, au Moyen-Orient et dans les régions adjacentes. Dans cet esprit, nous accueillerons à Istanbul le printemps prochain, en coopération avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, un séminaire sur l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques.

La prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive est une autre question urgente que la communauté internationale doit examiner efficacement. De fait, la Turquie s'inquiète de l'augmentation progressive de la portée et de la précision des missiles balistiques. Dans ce contexte, nous estimons que le Code international de conduite contre la prolifération de missiles balistiques est un pas

positif vers la création dans ce domaine d'un cadre juridique internationalement accepté. Nous souhaitons donc que le Code de conduite de La Haye puisse accéder à l'universalisation.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs devient encore plus préoccupante dans le contexte du terrorisme. Tout en condamnant le terrorisme sous tous ses aspects et toutes ses manifestations, il convient de demeurer vigilant au sujet du risque de voir les terroristes acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs. En conséquence, nous appuyons sans réserve les efforts entrepris au plan international pour prévenir l'acquisition et l'emploi par les terroristes de ces armes et pour renforcer la sûreté et la sécurité des matières et des sources radioactives. Il faut veiller en particulier à empêcher les terroristes d'avoir accès aux matières nucléaires et autres composantes de ces armes. De nouvelles mesures devraient être prises pour combattre le commerce illicite des équipements et technologies sensibles. À cet égard, nous préconisons l'application efficace de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

La Turquie appuie les travaux du Comité créé en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui complète les efforts internationaux visant à contrer la prolifération des armes de destruction massive. De même, nous voyons dans l'initiative de sécurité contre la prolifération un important dispositif complétant les mécanismes internationaux existants.

La prolifération des armes classiques est également une source d'inquiétude pour la Turquie. L'accumulation excessive et non maîtrisée de la prolifération des armes légères fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur le développement social et économique de nombre de pays. Il existe également un lien très étroit et inquiétant entre le commerce illicite des armes et le terrorisme. En tant que pays victime d'attaques terroristes, la Turquie continuera à contribuer activement à tous les efforts entrepris aux Nations Unies et dans d'autres instances pour appuyer la coopération internationale dans le combat contre le terrorisme, par le biais notamment de la création de normes et de règles efficaces visant à l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

La Turquie demeure attachée à l'application effective et au renforcement du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et elle continuera d'appuyer la conclusion d'un traité sur le commerce des armes pouvant permettre d'arrêter le commerce non réglementé et incontrôlé des armes classiques partout dans le monde et de créer des normes communes pour l'ensemble de leur commerce. Nous exprimons notre satisfaction au sujet de l'adoption d'un rapport concret à la troisième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui a eu lieu à New York du 14 au 18 juillet 2008. Nous attachons une grande importance à l'application des recommandations et à la création d'un mécanisme de suivi du Programme.

Une autre question préoccupante dans le domaine des armes classiques est le fléau que représentent les armes inhumaines qui frappent à l'aveuglette, connues sous le nom de mines terrestres antipersonnel. En tant que partie depuis 2004 à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, la Turquie appuie sans réserve les efforts entrepris en faveur de l'universalisation et de l'application effective de la Convention et se félicite de la perspective d'un monde exempt de mines antipersonnel. Nous continuons de poursuivre le processus de destruction des stocks de mines antipersonnel avec la plus grande attention et notre installation pour la destruction de ces munitions opère actuellement à sa capacité maximale. Je saisis l'occasion pour lancer un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils accèdent à la Convention.

Comme beaucoup d'autres pays, la Turquie s'inquiète de la détérioration de la situation dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale au cours des dernières années.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir interrompre le représentant de la Turquie, mais je veux simplement appliquer les règles dont nous avons convenu, à savoir que les délégations doivent limiter leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de leur pays et à 15 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe de pays de leur région. J'ai essayé de me montrer souple en la matière, mais d'un autre côté je me dois d'être très strict dans l'application des règles dont les membres ont convenu. Ce n'est pas un plaisir que d'interrompre

un représentant quel qu'il soit, mais si je dois le faire je le ferai. Je suis désolé, mais je n'avais pas d'autre choix.

**M. Mohamad** (Soudan) (*parle en arabe*) : Pour commencer je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter les autres membres du Bureau de vos élections respectives à la direction de cette importante Commission. Nous souscrivons aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe africain.

La Première Commission se réunit cette année dans un climat d'incertitude et d'ambiguïté en ce qui concerne les questions de désarmement, de sécurité et de paix internationales. Si nous regardons de près certaines évolutions survenues dans divers foyers de tension partout dans le monde, nous verrons combien l'absence de sécurité collective est grande dans le sens le plus large du terme. La sécurité doit être réalisée grâce à des mécanismes multilatéraux de désarmement et le contrôle des risques découlant de la prolifération d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs, car c'est le seul moyen de garantir une sécurité collective durable. Cela, malheureusement ne se produira pas tant que les principales puissances continueront de maintenir leurs armes nucléaires, d'accroître la mise au point d'armes de destruction massive et d'armes biologiques et chimiques et de poursuivre une course débridée aux essais nucléaires, soit en cachette soit ouvertement, qui se fonde sur le concept d'une prévention proactive ou sur la protection de leur sécurité nationale.

Par ailleurs, les mécanismes de désarmement demeurent stagnants. Il y a eu plusieurs échecs enregistrés au cours des dernières 10 années dans nombre de conventions, d'instruments et de protocoles. Les échecs sont dus au fait que les principales puissances, en particulier les États dotés des technologies nucléaires et des technologies pour la fabrication de missiles, ont éludé leurs obligations. La fréquence avec laquelle les résolutions pertinentes de l'Organisation sont mises au vote souligne le fait que la plupart des Membres appuient les mécanismes de désarmement mais s'abstiennent effectivement de les mettre en œuvre. L'année dernière, nous avons commencé à restructurer les mécanismes de désarmement en renforçant le rôle de l'ONU dans ce domaine. Malheureusement, aucun progrès sérieux n'a été fait, de même qu'aucune contribution appréciable n'a été apportée en termes d'activités des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Dans un rapport soumis plus tôt au Comité, le Haut représentant du Secrétaire général a souligné que les dépenses militaires avaient augmenté de 37 % au cours des 10 dernières années. Pour la deuxième fois cette année, son rapport souligne également que le taux des dépenses militaires avait aussi grandement augmenté au cours de l'année dernière, confirmant le fait que de nombreux pays s'arment et renforcent leurs capacités militaires au lieu de faire face aux questions humanitaires qui sont au cœur des Objectifs du Millénaire du développement et stockent des armes de mort et de destruction au lieu de consacrer ressources et efforts à la reconstruction et au développement. Nous réitérons les directes responsabilités des États dotés d'armes nucléaires, dans le cadre d'un calendrier spécifique, d'éliminer leurs stocks, d'arrêter la course aux armes nucléaires et de limiter les essais nucléaires aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à la recherche scientifique.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de créer des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, ces zones étant plus urgentes aujourd'hui que dans le passé et représentant la voie la plus courte pour mettre en œuvre les conventions et les instruments pertinents et pour établir un régime efficace de non-prolifération nucléaire. Est-il besoin de rappeler à cet égard que de nombreux pays situés dans des régions de tension continuent d'être privés de telles zones? Le meilleur exemple à cet égard est le Moyen-Orient, où un seul État, Israël, continue d'entraver la création d'une telle zone. Il refuse systématiquement et ouvertement de créer cette zone et de soumettre son programme nucléaire au régime global de sauvegardes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous affirmons donc que le fait de n'avoir pu créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient constitue maintenant une menace stratégique, non seulement pour la région mais également pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, je rends hommage aux initiatives africaines d'avant-garde de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, via le Traité de Pelinbada. Le Soudan est partie intégrante de ce traité et demande aux pays qui ne l'ont pas encore fait de le signer sans plus de délais. Nous confirmons également dans ce contexte le droit des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et nous élevons contre le refus de leur accorder ce droit quel qu'en soit le prétexte. Le Soudan a été l'un des premiers pays à accéder aux conventions internationales et aux instruments de désarmement,

notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Qui plus est, le Soudan a joué un rôle d'avant-garde dans la déclaration faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Le Soudan joue également un rôle actif dans le cadre de efforts qui visent à mettre en œuvre la Convention sur l'interdiction de mettre au point, de fabriquer, de stocker et d'utiliser des armes chimiques et sur leur destruction. À cet égard, j'ajouterai que c'est à Khartoum que s'est tenue la première conférence de l'organisation africaine pour mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques. Cette conférence a également recommandé de créer en Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Le Soudan a été également l'un des premiers pays à accéder au Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques.

S'agissant des armes classiques, armes légères et de petit calibre, la délégation soudanaise réaffirme que le terme utilisé normalement pour se référer à ces armes est paradoxal si l'on considère l'ampleur des destructions massives qu'elles provoquent dans les pays d'Afrique qui sont frappés par des guerres et des conflits internes.

Au-delà de se contributions internationales et régionales au combat contre la prolifération des armes légères, le Soudan a été très actif au niveau régional par le biais de son bureau national pour contrer la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ce bureau dispose d'un large éventail de lois et cette législation lui sert à contrôler la possession de ces armes, qui est étroitement liée aux trafics d'armes, au crime organisé et au crime transnational. Pour ces raisons, nous essayons de reprendre le contrôle en œuvrant avec d'autres pays de la région. À cet égard, nous nous sommes employés à tracer des frontières afin de pouvoir réaliser ces objectifs.

Enfin, la délégation soudanaise suit attentivement les mesures qui sont en cours pour élaborer une convention internationale contraignante sur le transfert, l'importation et l'exportation de ces armes. Malheureusement, certains États tentent d'exploiter les organisations internationales qui essaient de mobiliser l'appui en faveur de ces conventions. Nous ne sommes pas certains des motifs qui sous-tendent ces tentatives.

**M. Almaabri** (Yémen) (parle en arabe) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer mes plus sincères félicitations pour votre

élection à la présidence de la première Commission à cette session. Je suis certain que votre sagesse, vos talents et votre vaste expérience dans la conduite de négociations contribueront à la réalisation des objectifs recherchés. En même temps, je tiens à dire que ma délégation est pleinement désireuse de coopérer avec vous et le Bureau afin de réaliser les objectifs désirés.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Elle tient à redire que la République du Yémen croit profondément dans les principes et les buts du désarmement nucléaire pour éliminer les armes de destruction massive et dans la non-prolifération nucléaire. Elle a signé et ratifié tous les traités multilatéraux à cet égard.

Au cours des deux dernières années, le Gouvernement yéménite a travaillé assidûment pour arrêter le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Maintenant, il s'efforce énergiquement et sincèrement de contrôler la possession et le port d'armes et d'empêcher que celles-ci ne soient transportées dans des districts et les principales villes. Il a également fermé des magasins vendant des armes et a confisqué les armes ainsi saisies. Afin d'éradiquer ce phénomène une fois pour toutes, il a également rescindé tous les permis qui, antérieurement, permettaient à certaines personnes de transporter des armes.

Ma délégation se félicite des conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage illicite des armes légères et de petit calibre qui s'est tenu en juin 2007 (A/62/163 et Corr.1) et de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur la faisabilité, la portée et les projets de paramètres d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant les critères pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes légères et de petit calibre, qui s'est tenue en février 2008 dans le but d'aborder de façon constructive ce fléau qui touche directement la paix et la sécurité internationales dans beaucoup de communautés et facilite le flux d'armes vers les États non parties, dont des groupes terroristes ou des groupes liés au crime international organisé et autres criminels. S'il n'est pas contrôlé, ce phénomène finira par gêner le développement, perpétuer la pauvreté et le retard, augmenter le chômage, propager des épidémies meurtrières et générer d'autres conditions de nature à faciliter l'émergence d'organisations et de groupes terroristes et par élargir les cercles de violence et

d'instabilité au-delà des frontières nationales et régionales.

Sur cette base, les pays fabriquant et exportant des armes de toutes sortes doivent assumer leur responsabilité envers les États dans lesquels ces armes sont déchargées. Ils doivent le faire en garantissant une aide technique et financière aux pays qui sont touchés afin de les aider à surmonter leurs souffrances multidimensionnelles, dont les répercussions entraînent l'instabilité et exacerbent tous les problèmes économiques, sociaux et culturels.

Ma délégation espère qu'un engagement universel en faveur des traités multilatéraux pertinents mènera à l'élaboration de mécanismes efficaces pour éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Entre-temps, les pays doivent avoir accès aux capacités techniques nucléaires à des fins pacifiques. Ma délégation réitère son appel en vue de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Il tient également à souligner l'importance de l'accession d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du placement de toutes ses installations nucléaires sous le régime global des sauvegardes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Enfin, ma délégation souhaite réitérer que le Yémen appuie tous les efforts qui sont faits au niveau international pour parvenir à un accord sur d'autres mesures préventives permettant de freiner le flux d'armes vers des États non parties. En conséquence, il s'engage dans une coopération positive, dans une coordination et des consultations avec tous les pays voisins afin de contrer le flux d'armes illicites et la possession illicite de ces armes par toute partie afin d'arrêter l'extrémisme et de combattre le crime transnational organisé. Sa police et ses forces de sécurité ont récemment remporté un succès raisonnable dans ce domaine, malgré ses ressources financières limitées. Tous les efforts sont faits pour maintenir et sauvegarder la sécurité et la stabilité sur le territoire du Yémen.

**M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Je félicite également l'ensemble du Bureau dans lequel ma délégation a pleine confiance. Je puis vous assurer que mon appui et ma coopération vous sont acquis. Ma délégation tient à s'associer aux

déclarations prononcées au nom du Groupe africain et du Mouvement des pays non alignés.

Le monde, aujourd'hui, continue de faire face à des menaces et à des défis dans le domaine du désarmement, qui ont un impact direct et négatif sur la paix et la sécurité internationales. Les menaces et défis sont mondiaux, régionaux et nationaux et exigent une approche multilatérale collective pour les aborder. L'ONU, en tant qu'organisation intergouvernementale jouissant d'une adhésion universelle, que complètent des organisations et des arrangements régionaux, offre les instances les plus complètes pour examiner les problèmes. Ma délégation réaffirme une fois encore l'attachement de la Tanzanie au multilatéralisme et à l'ONU dont elle fait preuve en favorisant et en maintenant la paix et la sécurité internationales.

Dans le cadre multinational de l'ONU, les États Membres ont été en mesure de convenir de plusieurs instruments et arrangements sur le désarmement et la maîtrise des armements. Grâce à ces mesures, les États Membres ont été capables de faire quelques progrès en détruisant et en réduisant la fabrication d'armes et de munitions et de leurs systèmes connexes ainsi que de continuer à rechercher les moyens efficaces de maîtriser et de régler les transferts de ces armes.

Leurs efforts sont louables, mais il y a des pièges et des faiblesses dans ces efforts internationaux par ailleurs clairvoyants. Les conditions préalables fondamentales de ces efforts sont, premièrement, la mobilisation d'une volonté et d'une conviction politiques durables dans l'inséparable lien entre désarmement et paix et sécurité internationales; deuxièmement, la conclusion d'accords sur le désarmement qui sont vérifiables et aptes à être mis en œuvre; et, troisièmement, la garantie de l'universalité de ces accords par le biais de l'ONU. La Tanzanie donne l'assurance de son appui et de son engagement à tous les accords dont elle est partie ainsi que de sa participation pleine et entière aux négociations portant sur de nouveaux instruments dans le domaine du désarmement.

Au sommet de la guerre froide, le monde se trouvait perché sur un équilibre précaire de la terreur. La fin de la guerre froide a apporté une pause et a fait progresser de meilleures perspectives pour le désarmement à la fois pour ce qui est des armes nucléaires et des armes classiques. En fait, certains progrès ont été perceptibles. Cependant, les tendances actuelles sont déconcertantes. La Conférence du

désarmement fait du sur place, la prolifération nucléaire et l'affinement des technologies dessinent de nouvelles frontières, tandis que les affectations militaires et les déploiements stratégiques par des Puissances militaires majeures en termes d'armes classiques conduisent vers une dangereuse stratégie du bord de l'abîme. La demande, la fourniture et la prolifération d'armes légères continuent au même rythme en l'absence d'un régime efficace pour contrôler les transferts d'armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre.

Il convient également de souligner que les ressources affectées à la recherche, au développement et à l'investissement dans les industries de l'armement continuent de dépasser les investissements consacrés au développement économique et au développement humain. La réalisation d'objectifs de développement arrêtés internationalement, notamment les objectifs de développement du Millénaire, est sérieusement affaiblie par les dépenses consacrées aux armements et, partant, touchée par les impacts négatifs du changement climatique, de la crise pétrolière, de la crise alimentaire et, maintenant, de la crise financière dans le monde.

L'Afrique est un continent ayant un grand potentiel. Au cours des dernières années, le continent a montré des signes positifs de relèvement. Aujourd'hui l'Afrique compte moins de points chauds par rapport aux décennies précédentes. Plusieurs pays qui ont connu des conflits internes ont progressivement émergé de situations conflictuelles. Dans ces régions des efforts sont en cours pour faire en sorte qu'elles ne reviennent pas au conflit et pour ce faire il est recouru à leur stabilisation par le biais d'initiatives de consolidation de la paix sous les auspices de l'ONU et d'organisations régionales.

Dans nos délibérations sur les questions de désarmement, il convient de revoir et de souligner le rôle que jouent les mesures de création d'un climat de confiance. Ces mesures au plan militaire et non militaire, ou le mélange des deux, se sont révélées d'utiles instruments en facilitant la prévention et le règlement de conflits entre États et à l'intérieur d'États. En Afrique, ces mesures ont été utilisées avec succès dans différentes situations touchant à la sécurité et politiquement explosives afin de les stabiliser et permettre le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

À ce tournant décisif, je tiens à rappeler la résolution 1653 (2006) du Conseil de sécurité, dans laquelle l'appui de l'ONU à la prévention et au règlement des conflits trouve son expression dans le cadre du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands lacs et en Afrique centrale et de l'est. Grâce à ce cadre, les États Membres, avec l'appui et le partenariat de pays amis et de la société civile, notamment les organisations religieuses internationales et locales, ont été en mesure d'appuyer les initiatives de paix dans la région. Des percées historiques et politiques ont été réalisées au Burundi et en République démocratique du Congo après des années de conflits interminables.

La situation dans l'est de la République démocratique du Congo est, cependant, toujours instable. Son examen exige de multiples approches, notamment l'instauration d'une confiance mutuelle au moyen de mesures de création d'un climat de confiance parmi les parties concernées. Les États de la région, l'Union africaine et les Nations Unies ont un rôle décisif et urgent à jouer dans cette région instable.

La Tanzanie et d'autres pays dans la région des Grands Lacs continuent de souffrir des effets de la propagation d'armes légères et de petit calibre illicites. La prolifération de ces armes constitue une menace permanente pour la primauté du droit et la stabilité dans l'ensemble de la région. Ma délégation se félicite et loue le rôle que joue l'ONU dans la région. Elle salue l'issue de la Troisième réunion de la biennale des États pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé (Togo), a joué un rôle décisif dans le développement des capacités qu'exige l'examen de la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous louons le travail accompli par le Centre, dont l'appel est adapté à son application dans d'autres sous-régions de l'Afrique. Nous demandons à l'ONU et aux autres partenaires de continuer d'appuyer le Centre.

Le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Est, dont le siège est à Nairobi, Kenya, s'est montré également très actif dans la promotion du désarmement et du contrôle des armes légères et de petit calibre illicites parmi les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs et la Corne de l'Afrique. Le Centre régional aide 12 États de la région à mettre en œuvre

leurs plans nationaux dans le cadre du Protocole pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons du statut d'observateur qui a été accordé en décembre 2007 au Centre régional sur les armes légères et de petit calibre et invitons l'ONU et autres partenaires de développement de continuer d'aider le Centre.

Outre le besoin d'examiner la fourniture et les demandes d'armes légères et de petit calibre, il est nécessaire de renforcer les efforts faits pour empêcher le commerce et le transfert de ces armes. Le régime de contrôle doit accorder une attention particulière au commerce et au renouvellement de munitions. Les fusils sont fonctionnels et dangereux seulement s'ils sont régulièrement chargés avec des munitions. Une réduction dans le flux des munitions aboutirait à une démobilisation des armes légères et de petits calibres illicites. Lors de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects une attention particulière devrait être accordée au transfert de munitions, particulièrement vers les acteurs non-étatiques dans des situations de conflit. Le régime va se trouver grandement renforcé par le traité proposé sur le commerce des armes qui est actuellement négocié et qui doit être conclu sans délai.

La Tanzanie est au nombre des 156 États qui ont à ce jour souscrit à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction. En mai 2008, à la Conférence diplomatique de Dublin, nous nous sommes joints à d'autres États pour adopter la convention historique sur l'interdiction des munitions à fragmentation, qui causent d'inacceptables torts aux civils. La Convention sur les munitions à fragmentation, qui sera ouverte à la signature en décembre 2009, est un remarquable instrument qui englobe les dispositions humanitaires comme celles relatives aux droits de l'homme. Les sous-munitions non explosées peuvent mettre en danger les perspectives de développement de milliers de personnes qui doivent gagner leur vie. La réponse initiale de la communauté internationale a été encourageante. Nous espérons que la Convention recevra le plein appui de toute la communauté internationale.

Enfin, ma délégation souhaite réitérer l'importance d'une approche multilatérale dans nos délibérations. La Tanzanie attache une grande

importance à cette Commission en tant qu'instance pour une action collective en vue de faire avancer la sécurité collective dans le monde sous tous ses aspects.

**M. Al Bayati** (Iraq) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à l'unanimité à la présidence de la session de cette année de la Première Commission des Nations Unies. Je suis certain que, sous votre direction avisée et votre leadership la Première Commission réussira cette année à s'acquitter du mandat qui lui est confié par l'Assemblée générale. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection. L'Iraq s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés prononcée par le représentant de l'Indonésie.

Conformément à la résolution 1762 (2007), il a été décidé de mettre fin immédiatement aux mandats confiés à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vertu des résolutions pertinentes. La résolution considère que la poursuite des activités de la COCOVINU et du Bureau de vérification nucléaire en Iraq de l'AIEA n'était plus nécessaire aux fins de vérifier que l'Iraq respecte les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes. Elle rappelle les obligations de désarmement qui incombent à l'Iraq en vertu des résolutions pertinentes; prend acte de l'engagement constitutionnel concernant la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et l'interdiction de la mise au point, de la production et de l'utilisation de telles armes et des équipements, matières et technologies connexes utilisées pour la mise au point, la fabrication, la production et l'utilisation de ces armes ainsi que de leurs vecteurs; et engage l'Iraq à continuer de s'acquitter de cet engagement et d'adhérer à tous les traités applicables en matière de désarmement et de non-prolifération ainsi qu'aux accords internationaux connexes.

Le 19 août 2008, l'Iraq signait son accession au Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires, dont le but est de mettre en œuvre une interdiction complète de toute les explosions nucléaires à titre d'essai, d'arrêter le développement qualitatif des armes nucléaires et d'ouvrir la voie à l'élimination totale des armes nucléaires. L'Iraq a également accédé, avec effet au 15 août 2007, à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction. La

Convention est en vigueur pour l'Iraq depuis le 1<sup>er</sup> février 2008. S'agissant de la Convention sur les munitions à fragmentation qui a été signée le 30 mai 2008 à Dublin, la ratification de son accession progresse maintenant au Parlement iraquien.

L'Iraq réaffirme que la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire continue d'être la priorité des priorités. Nous sommes alarmés par la menace que fait peser sur l'humanité le maintien d'armes nucléaires et leur éventuelle menace ou leur éventuel emploi, et nous nous inquiétons vivement de la lenteur des progrès réalisés vers le désarmement nucléaire. Nous soulignons qu'il importe que tous les Membres honorent leurs obligations concernant le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements ainsi que la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous leurs aspects. Nous invitons tous les Membres à renouveler et à honorer leurs engagements pris au plan individuel et collectif d'adopter une coopération multilatérale en tant qu'important moyen de poursuivre et de renforcer leurs objectifs communs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

L'Iraq invite tous les États dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de partager les composantes nucléaires à des fins militaires, conformément à tout arrangement de sécurité et à leurs obligations. Il cherche également à pleinement mettre en œuvre l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris en vue d'une élimination totale de leurs stocks nucléaires par le biais d'un processus accéléré de négociations et de la pleine application des 13 mesures pratiques en vue de faire systématiquement et progressivement avancer le monde exempt d'armes nucléaires dont ils ont convenu en 2000. L'Iraq est convaincu que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'instrument clef des efforts qui sont faits pour arrêter la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires et le fondement essentiel du désarmement nucléaire.

L'Iraq appuie l'appel lancé en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus, et rappelle que la Conférence de 2000 chargée de l'examen du TNP a réaffirmé l'importance que revêt l'accession par Israël au TNP ainsi que le placement de ses installations nucléaires sous les garanties complètes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de

réaliser l'objectif de l'adhésion universelle au Traité dans la région d Moyen-Orient. Par ailleurs, l'Iraq réaffirme le droit fondamental et inaliénable de tous les États sans exception à mettre au point, à rechercher, à fabriquer et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Iraq réaffirme que l'AIEA est l'autorité compétente responsable pour vérifier et garantir, conformément à son statut et à son système de garanties, que ses accords de garanties sont bien respectés et que les États parties honorent leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article III du TNP, en vue de prévenir le détournement de l'énergie nucléaire à des utilisations pacifiques vers la fabrication d'armes ou autres engins explosifs. Nous réaffirmons que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires et le moyen efficace d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destructions massive, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que du droit international et en conformité avec la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

L'Iraq exprime son ferme appui aux mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales adoptées par certains gouvernements en vue de réduire leurs dépenses militaires et, partant, de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

**M. Punkrasin** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Sous votre direction et votre leadership éclairés l'issue de nos délibérations ne pourra être que fructueuse. Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau. La Thaïlande s'associe aux déclarations prononcées respectivement par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). C'est en ma qualité de représentant de la Thaïlande que je vais partager certaines vues additionnelles sur les questions de désarmement.

Les travaux de la Commission étayent le pilier de la sécurité de l'ONU. Un monde de paix et de sécurité est dans l'intérêt collectif et le faire progresser est de notre responsabilité. Dans l'esprit de coopération ma délégation apportera son appui sans réserve aux efforts

de la Commission. À cet égard, je tiens à souligner les questions auxquelles le Gouvernement royal thaïlandais a accordé priorité à la soixante-troisième session.

La Thaïlande s'inquiète vivement du commerce illicite, de la prolifération et du trafic des armes légères et de petit calibre. Ces armes sont des outils essentiels dans les opérations de crimes transnationaux, les trafics de stupéfiants et le terrorisme. La violence liée à l'usage d'armes légères et de petit calibre a des conséquences dévastatrices sur les droits de l'homme, le développement humain et la sécurité. La Thaïlande met en œuvre fidèlement le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects aux niveaux national et régional pour empêcher la prolifération de ces armes. La Thaïlande coopère avec les autres pays de l'ASEAN pour empêcher les associations criminelles internationales et les groupes terroristes d'acquérir des armes légères et de petit calibre. Nous sommes convaincus que l'Instrument pour le traçage international est un mécanisme efficace qui permet aux États d'identifier et de tracer, d'une manière rapide et fiable, le transfert et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

La Thaïlande est convaincue que la violence armée a un impact négatif sur les conditions menant au développement. En conséquence, elle a adopté la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement et, en juin 2006, elle s'est jointe au groupe restreint pour la promotion de l'application de la Déclaration de Genève. La Thaïlande et la Suisse, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ont organisé la Réunion de l'Asie-Pacifique sur la violence armée et le développement, qui s'est tenue à Bangkok en mai dernier. L'issue de la Réunion a été l'adoption de la Déclaration de l'Asie-Pacifique sur la violence armée et le développement – la Déclaration de Bangkok – par 23 pays. Plus récemment, au Sommet ministériel d'examen de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, tenue à Genève le mois dernier, les 85 pays participant au Sommet ont réaffirmé que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont liés. Ils ont également mis en lumière le rôle indispensable que jouent les politiques nationales, régionales et internationales dans la prévention de la violence armée.

Il va sans dire que les armes légères et de petit calibre peuvent avoir également un impact aussi dévastateur sur la paix et la sécurité internationales que les armes de destruction massive. La Thaïlande est attachée sans réserve au désarmement et à la non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive. Nous nous sommes joints à tous les traités et conventions internationaux essentiels et avons honoré nos obligations et nos engagements contractés en vertu de ces instruments ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le régime complet de non-prolifération nucléaire, la Thaïlande est pleinement engagée à mettre en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous prenons note des conclusions de la deuxième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est tenue à Genève en mai dernier. Ma délégation espère qu'elle aidera à ouvrir la voie à de nouveaux progrès vers un consensus, en particulier pour la troisième session, l'année prochaine, du Comité préparatoire du TNP. En évaluant les accomplissements des obligations du TNP, cependant, nous constatons qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre les questions concernant tous les modules : non-prolifération, désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes chimiques et sur leur destruction, tenue en avril de cette année, souligne les progrès réalisés vers un monde exempt d'armes chimiques. Néanmoins, si toutes les armes chimiques ne sont pas détruites avant la date limite de 2015, dont il a été convenu, la crédibilité et l'efficacité de la Convention s'en trouveront amenuisées. La Thaïlande réitère donc son appel lancé aux pays qui en sont dotés d'éliminer leurs stocks dans les limites du temps imparti.

La Thaïlande félicite l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et toxiques et sur leur destruction du travail qu'elle accomplit pour faire avancer le calendrier de la biosûreté et de la biosécurité, et nous nous félicitons de l'issue fructueuse de la récente Réunion d'experts de cette Convention en août dernier.

J'en viens maintenant aux principales questions, celles des garanties et de la vérification. La Thaïlande appuie les initiatives de la communauté internationale tendant à trouver une solution pacifique à la question nucléaire iranienne par le biais de mesures diplomatiques. Tout en appuyant sans réserve le droit inaliénable de chaque partie au TNP à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, nous sommes convaincus que les trois piliers du TNP doivent être défendus de la même manière. Nous demandons donc à l'Iran de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier à la lumière du dernier rapport du Directeur général, présenté au Conseil des gouverneurs la semaine dernière. En même temps, nous prions instamment toutes les parties concernées à poursuivre le dialogue constructif et à s'abstenir de toute confrontation.

S'agissant de la République populaire démocratique de Corée, la Thaïlande partage avec la communauté internationale le même intérêt : voir une péninsule coréenne pacifique, stable et dénucléarisée. Nous prenons note avec inquiétude de la récente décision prise par la République populaire démocratique de Corée de réactiver ses installations nucléaires à Yongbyon. Cette mesure est regrettable. Nous lui demandons de permettre aux inspecteurs de l'AIEA de retourner dans le pays pour poursuivre le plus vite possible leur travail de vérification. Les efforts diplomatiques par le biais des Pourparlers des six pays et d'autres instances doivent se tenir de toute urgence pour éviter une nouvelle aggravation de la situation.

La Thaïlande est depuis longtemps un partisan actif du Traité de Bangkok créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. L'année dernière a marqué le dixième anniversaire du Traité. C'est le premier et actuellement le seul Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires de cette sorte en Asie. Il a été signé par l'ensemble des 10 pays membres de l'ASEAN. Le Traité est le fondement de la non-prolifération et du régime nucléaire de sûreté en Asie du Sud-Est. À la lumière de la contribution essentielle du Traité à la sécurité de la région et de l'Asie dans son ensemble, la résolution sur le sujet a été appuyée à une majorité écrasante à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. C'est l'espoir sincère de la Thaïlande de voir les États dotés d'armes nucléaires être en mesure de devenir parties au Traité dans un avenir proche.

La Thaïlande reconnaît la menace que représente l'acquisition par les terroristes d'armes de destruction massive et se joint aux efforts faits au plan international pour contrer la prolifération de ces armes. Plus tard ce mois-ci, la Thaïlande coorganiserait avec le Département des affaires de désarmement des Nations Unies un séminaire à Bangkok sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Il incombe à la Commission de faire une contribution appréciable pour favoriser les progrès de l'ordre du jour du désarmement complet. Un monde plus stable et plus sûr est la base d'un monde prospère. Ma délégation réaffirme qu'elle coopérera sans réserve sous votre direction, Monsieur le Président, et qu'elle s'attachera activement avec tous les pays à conduire cette session à une issue fructueuse.

**M<sup>me</sup> Phommachanh** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la République démocratique populaire lao, de vous féliciter de votre élection. Je félicite également les membres du Bureau de leur élection. Nous avons hâte de pouvoir travailler avec vous et je puis vous assurer de notre pleine coopération et de notre plein appui dans l'accomplissement de vos responsabilités. Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Myanmar, au nom de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est.

À ce jour, peu de progrès ont été faits dans le domaine du contrôle international des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Depuis l'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2005, nous avons assisté à des échecs dans le mécanisme du désarmement multilatéral. Ces impasses actuelles dans les principales négociations sur la non-prolifération et le désarmement continueront sans aucun doute à saper la paix et la sécurité internationales. C'est seulement par le biais d'engagements politiques et d'efforts collectifs qu'il sera possible de résoudre l'impasse actuelle. À cet égard, il est particulièrement important d'examiner les questions du désarmement et de la non-prolifération en recourant à une approche multilatérale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est décisif pour la sécurité internationale et le régime de non-prolifération nucléaire. Il est certain que le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie

nucléaire se renforcent mutuellement et demeurent la pierre angulaire de l'achèvement des objectifs du TNP. La communauté internationale doit donc maintenir un équilibre approprié entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. À cet égard, il est urgent pour les États parties au TNP de se conformer pleinement aux obligations qui leur incombent en vertu du Traité. Nous espérons que les États parties au TNP feront preuve d'un plus grand engagement politique pour garantir le succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Cette année marque le douzième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Le Traité demeure un instrument important de la promotion du désarmement nucléaire comme de la non-prolifération nucléaire. L'importance de la réalisation d'une adhésion universelle à ce traité et la nécessité d'accélérer sa prompte entrée en vigueur sont par conséquent des questions revêtant la plus haute priorité. À cet égard, nous saluons l'ouverture en septembre 2008 à New York de la quatrième réunion ministérielle du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, dont le but est de faciliter son entrée en vigueur. La déclaration ministérielle commune qui sera publiée à cette occasion contribuera positivement à l'issue de la Conférence d'examen du TNP.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans beaucoup de régions du monde contribue sensiblement à la promotion du désarmement nucléaire et à la prévention de la prolifération nucléaire tout en renforçant la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial. À cet égard, la création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est contribue au renforcement des efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous soulignons donc l'importance que revêt l'accession des États dotés d'armes nucléaires au Protocole annexé au Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est afin que le Traité puisse devenir pleinement opérationnel.

Le transfert illicite, la fabrication et la circulation d'armes légères et de petit calibre demeurent l'une des principales menaces à la sécurité humaine et continuent de détruire des centaines de milliers de vies innocentes. Nous estimons donc que l'adoption du Document final publié à l'issue de la Troisième réunion biennale visant à considérer l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous

ses aspects, tenue en juillet 2008, apporte une autre contribution au combat mené contre la prolifération du transfert, de la fabrication et de la circulation d'armes légères et de petit calibre.

Les effets nuisibles des munitions à fragmentation, qui suscitent d'indicibles souffrances aux populations civiles dans de nombreux pays sont une source d'inquiétude particulière. Étant l'un des pays durement touchés par ces munitions, la République démocratique populaire lao se félicite de la Conférence diplomatique tenue à Dublin en mai 2008, dont le point culminant a été l'adoption historique de la Convention sur les munitions à fragmentation. L'ouverture à la signature de la Convention à Oslo (Norvège), le 3 décembre 2008, contribuera grandement à la protection des civils et à l'examen de l'impact humanitaire des munitions à fragmentation.

Nous soulignons l'importance et la pertinence que revêtent la Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de négociation pour le désarmement, et la Commission du désarmement des Nations Unies, en tant qu'organe de délibération, dans le cadre du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement multilatéral. Cependant, l'impossibilité d'aboutir à un consensus sur un programme de travail pour la Conférence du désarmement et l'impossibilité pour la Commission d'adopter des recommandations à la fin de son cycle de trois ans entravent le mécanisme multilatéral de désarmement. Il faut espérer que la souplesse nécessaire prévaudra et qu'un effort collectif sera fait pour progresser dans la poursuite des objectifs de désarmement et de maîtrise des armements au plan international.

J'ajouterai, pour conclure, que la communauté internationale ne doit pas se montrer hésitante dans les engagements qu'elle a pris de s'attaquer aux défis qui continuent de se poser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous espérons donc que la Première Commission, en tant qu'instance principale de l'Assemblée générale chargée de discuter des questions de désarmement et de sécurité internationale, se montrera utile lorsqu'elle abordera la question relative aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et qu'elle veillera à hâter les progrès qui sont nécessaires pour parvenir à un désarmement général et complet.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler aux membres que la liste des participants sera close

aujourd'hui à 18 heures. Les délégations sont donc priées de s'inscrire sur la liste orateurs pour le débat général.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission pour d'autres précisions.

**M. Sareva** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*): Je rappelle ce que j'ai dit hier à la

Commission, à savoir que la liste des orateurs devant prendre la parole pour des groupes dans le débat thématique est ouverte et que les délégations sont invitées à faire connaître à M. Renato Monteiro, soit par courriel, soit par téléphone ou en personne, les groupes thématiques de leur choix.

*La séance est levée à 12 h 55.*